

## MAIRIE DE MONT ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## Séance du 14 avril 2015

Le quatorze avril deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

<u>14-04-2015-05</u>

Secrétaire de séance élue : Mme Audrey PEAN

## **OBJET: COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE**

Le Maire a rejoint la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2014,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget principal.et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal pour l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ